

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2025/03

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, M. Blaise FONS, Mmes Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, Jenny PALOFFIS, Nathalie ROCHAS, Evelyne SARRAZIN, Nadia RIBERA, M. Thierry ROUS.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Nathalie PIQUE (pouvoir à M. Jean-Paul BILLES).

Absentes excusées : Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie ROCHAS.

Date de la Convocation : 3 Avril 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

► **CONSTATANT** que le compte administratif 2024 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : **28 937.48 €**
- Un excédent de la section d'investissement de : **24 621.11 €**

► **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : **28 937.48 €**

1068 - Affectation du résultat 2024 en rec d'inv : **-**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-266600337-20250409-D_2025_003CCAS-BF
en date du 23/04/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_003CCAS